

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2014

le sept avril deux mille quatorze, à vingt heures, se sont réunis sous la Présidence de Madame Monique Sémaivoine, Maire, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mazères-Lezons.

présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Danièle GULLON-LOPEZ, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Loetitia ROLLIER, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Vincent CHARLOT, Françoise MARQUES.

La séance est ouverte à 20 heures.

Madame Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités du Maire et des adjoints au montant maximal autorisé pour la strate démographique de la commune.

Il donne ensuite au Maire un certain nombre de délégations comme l'y autorise l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales afin de permettre la bonne marche de la commune :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

Monsieur Roger PEDEFLOUS, 1^{er} adjoint, est également habilité à signer les actes en la forme administrative pour des opérations d'acquisition ou de cession intéressant la commune. En cas d'empêchement de sa part, il sera suppléé par Madame Nicole LE DIEU DE VILLE, 2^{ème} adjointe.

Il accorde ensuite l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100%. Ce dernier est également autorisé à engager de manière permanente les poursuites par voie de commandement pour les dettes supérieures à 20 euros.

Le conseil municipal se penche ensuite sur son fonctionnement interne. Il décide de créer les huit commissions permanentes suivantes :

- Commission des finances,
- Commission urbanisme,
- Commission travaux – voirie - environnement,
- Commission solidarité,
- Commission culture,
- Commission sport - associations,
- Commission personnel,
- Commission communication

Sont désignés pour siéger dans les différentes commissions :

Commission finances :

Monique SÉMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Olivier SABLÉ.

Commission urbanisme :

Monique SÉMAVOINE, Francis LANDES, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Maryline PEYROULET.

Commission travaux - voirie - environnement :

Monique SÉMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Francis LANDES, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Alain LUCOT, Rebecca LAFON.

Commission solidarité :

Monique SÉMAVOINE, Nicole BILHOU, Vincent CHARLOT, Loetitia ROLLIER, Rebecca LAFON, Maryline PEYROULET, Françoise MARQUES, Anne CHAUVANCY, Alain LUCOT, Danielle GULLON LOPEZ, Jean-Jacques BORDENAVE.

Commission culture : Monique SÉMAVOINE, Nicole BILHOU, Nicole DUFAU, Olivier SABLÉ, Jean-Jacques BORDENAVE, Vincent CHARLOT, Loetitia ROLLIER, Alain LUCOT, Françoise MARQUES, Anne CHAUVANCY, Maryline PEYROULET.

Commission sport - associations : Monique SÉMAVOINE, Laurent JOUANLONG, Éric CAZABAT, Vincent CHARLOT, Olivier SABLÉ, Alain LUCOT, Rebecca LAFON, Christophe CARRERE.

Commission personnel : Monique SÉMAVOINE, Laurent JOUANLONG, Eric CAZABAT, Nicole BILHOU, Nicole LE DIEU DE VILLE, Alain LUCOT.

Commission communication : Monique SÉMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Vincent CHARLOT, Olivier SABLE, Rebecca LAFON, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO.

Le Conseil municipal désigne ensuite les membres de la commission d'appel d'offres. Sont désignés : Titulaires : Éric CAZABAT, Francis LANDES, Roger PÉDEFLOUS. Suppléant : Christophe CARRERE, Alain LUCOT, Jean-Jacques BORDENAVE.

Le conseil procède enfin à la désignation de ses représentants auprès ses Etablissements de Coopération Intercommunale ainsi qu'auprès des organismes extérieurs. Sont ainsi désignés :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Jurançon

Titulaire : Roger PÉDEFLOUS
Titulaire : Alain LUCOT

suppléant : Christophe CARRÈRE
suppléant : Jean-Jacques BORDENAVE

Syndicat d'études et d'aménagement du Soust

Titulaire : Roger PÉDEFLOUS
Syndicat de régulation des cours d'eau

suppléant : Alain LUCOT

Titulaire : Éric CAZABAT
Titulaire : Francis LANDES
Titulaire : Roger PÉDEFLOUS
Titulaire : Christophe CARRÈRE

suppléant : Alain LUCOT
suppléant Anne CHAUVANCY
suppléant : Maryline PEYROULET

Syndicat de gestion du Centre de Loisirs de Narcastet

Titulaire : Nicole LE DIEU DE VILLE
Titulaire : Danielle GULLON LOPEZ

Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques

Titulaire : Anne CHAUVANCY
suppléant : Roger PÉDEFLOUS

Syndicat contre les Inondations du Gave de Pau

Titulaire : Éric CAZABAT
Titulaire : Christophe CARRÈRE

suppléant : Roger PÉDEFLOUS
suppléant : Alain LUCOT

GIP/DSU

Titulaire : Nicole BILHOU
suppléant : Françoise MARQUÈS DE FIGUEIREDO

Conseil de crèche et commission crèche

Titulaire : Laurent JOUANLONG
Titulaire : Olivier SABLÉ
Titulaire : Maryline PEYROULET

Conseil d'école

Titulaire : Nicole BILHOU
Titulaire : Danielle GULLON LOPEZ
Titulaire : Nicole DUFAU

Conseil d'administration du Centre social

Titulaires : Monique SÉMAVOINE, Nicole BILHOU, Maryline PEYROULET, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO, Vincent CHARLOT, Rebecca LAFON, Danièle GULLON LOPEZ, Loetitia ROLLIER.

Centre médico-psychologique « Le Château »

Titulaire : Vincent CHARLOT
Suppléant : Françoise MARQUÈS DE FIGUEIREDO

Œuvre pour la protection de l'enfance et de l'adolescence

Titulaire : Vincent CHARLOT

Suppléant : Françoise MARQUÈS DE FIGUEIREDO

Maison de retraite Saint-Léon

Titulaire : Nicole LE DIEU DE VILLE

Suppléant : Alain LUCOT

ADGESSA

Titulaire : Nicole LE DIEU DE VILLE

Suppléant : Alain LUCOT

Association de maintien d'aide à domicile des deux rives du gave

Titulaire : Nicole BILHOU

Suppléant : Rébecca LAFON

Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil municipal des prochains départs à la retraite de Mme Marie-Louise LATAPY au 1^{er} mai prochain et de M. Stanislas LESZCZYK au 1^{er} octobre. Une réception sera organisée à l'occasion de leur départ.

Elle donne lecture à l'assemblée d'une lettre de Madame Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, adjointe au maire dans le mandat précédent (2008-2014), au terme de laquelle cette dernière fait don du montant de sa dernière indemnité d'adjointe. Ce geste généreux est chaudement applaudi par tous les élus du Conseil municipal.

Madame le Maire fait enfin le point sur la reconstruction du barrage Heid et sur les berges de la Commune, à savoir :

- Le SIGP (Syndicat Intercommunal du Gave de Pau) a réalisé pour le compte du Conseil général des enrochements en vue de protéger la rocade.
- Le Seuil du barrage Heid a ensuite été provisoirement reconstitué afin de maintenir un niveau d'eau suffisant dans le canal Heid et sur la base d'eaux vives. Les travaux se sont déroulés depuis la berge côté Bizanos ;
- Enfin le SIGP va prochainement réaliser des travaux d'enrochement pour protéger la berge emportée côté Mazères-Lezons. Ces travaux qui sont générateurs d'un très important trafic de poids-lourds, devaient commencer le lundi 14 avril, soit au début des vacances scolaires, avec tous les risques liés à la proximité immédiate du complexe sportif fréquenté par les enfants. Aussi, Madame le Maire est-elle intervenue auprès du SIGP pour demander que ces travaux soient décalés de 15 jours, soit après les vacances de Pâques, ce délai permettant par ailleurs de communiquer auprès des riverains et de mettre en place une signalisation adéquate. Le SIGP a pris en compte les desideratas de Madame le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.